

[Sur les droits de l'enfant]

On célèbre en grande pompe, avec pleurs et indignations face à leurs violations, le dixième anniversaire de la proclamation des droits de l'enfant. Et de se révolter que Raoul ait été traité, dans une affaire d'inceste supposé, comme un criminel. Mais les autres enfants américains condamnés lourdement, jusqu'à la peine de mort? Exécutés, majeurs, pour des crimes qu'ils ont commis enfants? Deux poids, une mesure: il y a là une seule et même logique de pensée.

L'enfant est un adulte à venir, donc pas encore advenu. Aussi mérite-t-il un regard et une manière spécifiques d'être abordé. Mais lui accorder des droits est, au mieux une sottise hypocrite, au pire une aberration juridique. Je m'explique.

On reproche aux droits de l'homme de n'émettre que des vœux pieux, souvent à juste titre d'ailleurs. A se contenter de les ressasser, on s'évite de devoir assumer concrètement l'effort nécessaire pour qu'ils soient, non seulement proclamés *urbi et orbi*, mais surtout effectivement appliqués. On reconnaît là l'alternative habituelle: pleurer au 20 heures ou agir politiquement. Fort bien.

Ce n'est pas en accordant à une catégorie particulière d'êtres humaines des droits supplémentaires spécifiques qu'on la protégera des abus dont elle est victime, bien au contraire: on ne fera que se consoler du malheur d'autrui en le déplorant.

Les enfants sont les victimes bouleversantes de l'inhumanité dont l'homme est capable à l'égard de les semblables, et principalement des plus faibles. Certes. Fallait-il pour autant proclamer les "*droits de l'enfant*"? Ce faisant, on l'a déclaré non seulement *détenteur* de droits mais aussi *sujet* de droit: capable d'agir en tant que personne juridique, pour défendre les droits qu'on lui a reconnus. Au nom, implicitement, d'une *innocence* qui doit le protéger absolument de toute tentative de lui faire le moindre *mal*.

C'est ainsi que le droit américain, dans un pays qui a promu l'enfant-roi, a fait de l'enfant en tant que tel un *sujet* autorisé, par exemple à intenter une action contre ses parents. Logique avec lui-même, le même droit, pénal cette fois, en a fait un *sujet à part entière* lorsqu'il a commis un crime.

A quoi sert de célébrer les droits de l'enfants en en dénonçant les violations? Au mieux à se donner bonne conscience: citons, interviewé par le "Coluche" américain, le PDG de Nike. Il ne se trouble guère à l'idée que ses usines asiatiques exploitent honteusement des gamins. Connue de tous, cette exploitation révolte tout un chacun. Mais elle ne fait aucunement baisser les ventes des chaussures Nike. Dont les acheteurs se recrutent principalement parmi les adolescents peu fortunés des pays riches. Pourquoi, eux qui viennent

à peine de quitter l'enfance, y sont-ils si peu sensibles?

Au pire à sombrer dans le ridicule: la Radio Suisse Romande, dans l'énumération des violences dont les enfants sont victimes, citait les accidents de la route. Mais que faire pour que le "droit" de ne pas se faire écraser ou de ne pas mourir ou rester estropié dans un accident soit "respecté"? Condamner le chauffard qui écrase un enfant plus sévèrement que s'il avait écrasé un adulte? Interdire à tout adulte, parents compris, de véhiculer des enfants?

François Truan
Prévessin-Moëns

(3211 signes)